

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ**

**CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 avril 2017 à 18 heures  
Salle du Conseil municipal**

L'an deux mil dix-sept le vingt-sept avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : **20 avril 2017**

Nombre de conseillers en exercice : **13**

PRÉSENTS: Mesdames et messieurs Guy Cabioch, Olivier Maillet, Jacky Prigent, Yannick Dirou, David Tanguy, Marie-Rose Créach, Anne Diraison, René Le Saout, Brigitte Siredey, Alexia Créach, Yann Caroff.

ABSENT : M. Alain Glidic

ABSENT EXCUSÉ : M. Jean-Claude Bodilis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Brigitte Siredey

---

**PROCÈS-VERBAL**

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2017
2. Attribution du marché : Programme de voirie 2017
3. Plan de financement prévisionnel du programme : « Aménagement d'un cabinet médical et d'un logement dédié »
4. Participation communale à l'Association Les Îles du Ponant (AIP)
5. Prise en charge financière de la location dédiée aux remplacements du médecin
6. Haut-Léon Communauté : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges

**1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2017**

Après les interventions de Mme Diraison et M. Caroff quant au motif de l'annulation du festival « l'île » et le débat qui avait suivi la séance du 6 avril dernier,

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017 a été adopté à la majorité par 10 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote).

**2. Attribution du marché : Programme de voirie 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Vu la délibération du Conseil Municipal de l'Île de Batz n° 2017-001 du 13 janvier 2017,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence publié le 17 mars 2017 sur la plate-forme Megalis Bretagne et le 22 mars 2017 sur les journaux Ouest France et Le Télégramme,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison) :

- Attribue le marché public de travaux pour le programme voirie 2017 à l'entreprise COLAS Centre Ouest SAS, pour 224.345,75 HT tranche ferme et tranches conditionnelles incluses,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que l'ensemble des documents contractuels se rapportant à ce marché y compris les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics.

### **3. Plan de financement prévisionnel du programme « Aménagement d'un cabinet médical et d'un logement dédié »**

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel pour l'aménagement d'un cabinet médical et d'un logement dédié qui s'établit comme suit :

<b>Organismes sollicités au titre du Contrat de Partenariat « Iles du Ponant »</b>	<b>% sollicité</b>	<b>Montant de l'aide</b>
État – FNADT	50 %	24.402,00 €
Région Bretagne	30 %	14.641,00 €
Commune	20 %	9.762,00 €
Montant HT de l'opération	100%	<b>48.805,00 €</b>

**Considérant** la nécessité et l'intérêt général d'équiper le cabinet médical,

**Considérant** la nécessité de pallier le manque de logements ponctuels pour les remplaçants médicaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions comme indiquées ci-dessus.

### **4. Participation communale à l'Association Les Îles du Ponant (AIP)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de l'Île de Batz, adhérente à l'Association Les Îles du Ponant (AIP), peut s'acquitter de sa participation par le versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 65548 (Autres contributions),

Après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison),

Vu la délibération du conseil d'administration de l'AIP du 30 mars 2017 fixant les contributions des communes pour l'année 2017,

Décide d'acquitter la contribution de l'année 2017 à l'Association Les Îles du Ponant (AIP), dont le montant s'élève à 3.391,50 euros par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 65548 (Autres contributions).

### **5. Prise en charge financière de la location dédiée aux remplacements du médecin**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune prend à sa charge les frais d'hébergement pour les médecins remplaçants du Docteur de l'Île.

Il convient d'acter par délibération cette décision.

Considérant l'intérêt général,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre à la charge de la commune, les frais d'hébergement des médecins remplaçants du Docteur de l'Île.

#### **6. Haut-Léon Communauté : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 mars 2017, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées en 2016 correspondant aux différents transferts de compétences des communes vers la Communauté de Communes à savoir la compétence Incendie et Secours et l'instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS).

Le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 6 avril 2017, qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

M. le Maire donne lecture du rapport joint en annexe.

Le montant des attributions de compensation prévisionnelles transférées au 1er janvier 2017 par commune se présente comme suit :

Communes	Attributions de compensation prévisionnelles au 1er janvier 2017
Cléder	48.584
Île de Batz	17.306
Lanhouarneau	- 7.648
Mespaul	4.583
Plouéna	229.062
Plouescat	56.065
Plougoulm	-17.368
Plounévez-Lochrist	-10.969
Roscoff	295.024
Saint Pol de Léon	650.883
Santec	-56.133
Sibiril	-18.337
Tréflaouéna	35.437
Tréfléz	10.917
<b>TOTAL</b>	<b>1.237.406</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix par 10 pour et 1 abstention (Mme Diraison) :

- Approuve le rapport de la CLECT (joint en annexe) rendue en date du 9 mars 2017 concernant le montant des charges et produits transférés en 2016 et des attributions de Compensation Prévisionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Charge le Maire de notifier la présente décision à Monsieur le Président de Haut Léon Communauté.

---

La séance est levée à 18 heures 45

La secrétaire de séance,  
Mme Brigitte Siredey.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Siredey', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.